

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

N° 2025.20

Objet :  
Adoption du Budget Primitif 2025 - CCAS

Affiché le :

Votes : 5  
Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à onze heures, le Conseil d'Administration convoqué le 02 avril, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidence de M. Patrick ESPITALIER ;

*Le quorum n'est pas requis, cette séance étant le report du Conseil d'Administration du 02 avril 2025 suite à l'absence de quorum.*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick ESPITALIER, Gaëlle LETTERON, Gaël BELLEC, Céline RIGOUARD

### ABSENTS EXCUSES :

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Mme Céline RIGOUARD), Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Gaël BELLEC), Isabelle TAILLIER (procuration donnée à Gaëlle LETTERON).

### ABSENTS :

Alain DESRUES, Hervé DOMINIAK, Michèle MAMBERT, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT Directrice du CCAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°49/2021 par laquelle le Conseil d'Administration a voté la mise en place de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du Conseil d'Administration du 04 mars 2025

Le budget primitif proposé s'élève à 1 330 741,83 euros qui se répartissent comme suit :

- Section de fonctionnement 1 274 080,00 euros
- Section d'investissement 56 661,83 euros

